

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | | | |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| CAHORS ville..... | 3 | 5 | 8 |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La liberté individuelle. — L'enquête sur la catastrophe du « Liberté ».

Notre patrie n'est pas un pays de cocagne, malgré qu'il soit habité par une jeune fille de ce nom. Il y a chez nous trop de juges d'instruction pour cela. Une demoiselle évaporée et un peu louche dénonce son prétendu ravisseur. Aussitôt on l'arrête, sans plus d'enquête. Et voilà un honnête homme précipité dans un infect cachot tout tapissé de vermine. Après le juge, les punaises ! C'est vraiment raffiner les supplices.

Chacun prendra cette affaire selon son tempérament. Il est loisible d'en extraire des fantaisies ou des scènes de revues. Mais un fait demeure : c'est qu'un magistrat a fait coffrer un innocent, à peu près avec autant de désinvolture qu'il aurait allumé une cigarette. A une accusation suspecte, le juge répond par un mandat d'arrêt. Que devient dans tout cela la liberté individuelle et la sécurité des citoyens ?

La victime de cette fantaisie judiciaire prend très bien la bromade. Il se montre heureux que son tortionnaire l'ait relâché en lui donnant sa carte. Même, le soir, il l'invite au théâtre dans sa loge. Pour un peu, M. le juge eût fait connaître à l'imprudent Argentin toutes les autres demoiselles de Pécamp qui rêvent d'être enlevées en auto. Décidément, la justice est bizarre aussi bien dans ses erreurs que dans ses excuses. Cependant, les choses pouvaient s'arranger moins aimablement.

La Commission d'enquête sur la catastrophe du « Liberté » vient de déposer son rapport. Ce document se caractérise d'une phrase : il est ferme... avec des conclusions négatives. Sans hésiter, il écarte la malveillance ; il n'y eut ni sabotage, ni agissements suspects. La poudre reste la seule coupable. Aussi, l'amiral Bellue donne-t-il l'avis suivant : « Aucune responsabilité ne peut être recherchée à bord ».

C'est donc la poudre qu'il faut surveiller. Elle ne le serait point assez. Des ingénieurs déposent que « les épreuves réglementaires paraissent insuffisantes pour la surveillance des poudres » ; la Commission surenchérit affirmant que « les épreuves d'un caractère purement scientifique imaginées jusqu'à ce jour sont insuffisantes ». Ces opinions concordantes rendent plus tragiques encore les accusations de M. Maissin.

M. Maissin sait, ou doit savoir. C'est un spécialiste. Ingénieur en chef des poudres et salpêtres, il est placé à la tête d'un établissement. C'est peut-être de la poudrière qu'il dirige que sortaient les explosifs qui anéantirent le « Liberté ». Et quand il dit qu'il a prévu le mal, dénoncé le danger dès 1903, ses prophéties inquiètent singulièrement l'esprit. Il faut qu'on l'interroge, il faut qu'il parle. Il nous apprendra sans doute ce que la Commission d'enquête ne nous a pas appris.

A L'ÉTRANGER

La guerre d'Orient.

Tandis que s'embrase l'Extrême-Orient, le feu qui constamment couve sous la cendre dans les Balkans menace d'incendier la vieille Europe. Aussi la nécessité apparaît-elle à tous les yeux de mettre fin à la guerre italo-turque. Des échanges de vues ont lieu entre les deux gouvernements dans ce but et on paraît chercher la base d'un accord par lequel serait ménagée la

susceptibilité de la Turquie et qui consisterait dans le maintien d'une suzeraineté religieuse du Sultan sur la Tripolitaine.

En attendant l'effet de ces efforts méritoires, la guerre douanière vient d'être officiellement déclarée par la publication au journal officiel ottoman d'un décret qui frappe de 100 0/0 sur le territoire de l'Empire les marchandises de provenance italienne. D'autre part, Munir Pacha vient d'être déposé de son commandement pour crime d'inaction et remplacé à Tripoli par le colonel Nisiat Bey, dont on connaît l'audace et la décision.

Ce sont là les signes d'une volonté arrêtée de résistance de la part de la Turquie. De son côté l'Italie serait décidée, après avoir occupé les ports du littoral de la Tripolitaine, d'exiger l'adhésion de la Turquie à l'annexion sous menace d'occuper Mitylène et de bloquer les détroits.

A Constantinople le Cabinet Saïd Pacha joue ses destinées sur les résolutions qu'il va prendre et peut-être l'avenir même du nouveau régime.

LE FURETEUR.

L'ITALIE ET LA TRIPLICE

Dans la Triple, l'Italie n'est pas à sa place. Cette combinaison diplomatique ne pouvait être qu'un moyen de maintenir et de fortifier sur l'Europe la prépondérance germanique. Elle ne pouvait servir que l'influence et la puissance de l'Allemagne, dont les intérêts sont si évidemment opposés à ceux des nations latines. Ce traité impose à l'Italie une collaboration étroite avec l'Autriche qu'elle déteste, qui est son ennemi traditionnel, qui fit peser sur elle pendant des siècles un joug tyrannique et l'empêcha de se constituer en nation une et indépendante, qui tient encore sous sa domination des pays de race et d'origine italiennes.

Cette alliance paradoxale ne fut scellée que sur les parchemins diplomatiques, mais jamais dans le cœur du peuple italien, qui n'a rien oublié et dont ledit traité n'a pas engagé l'amitié ni la sympathie. Dans la Triple, l'Italie ne fut jamais à l'aise. Elle n'y joua qu'un rôle subalterne dont son amour-propre eut parfois à souffrir et depuis longtemps les liens de cette alliance officielle sont si relâchés que l'Allemagne ne fait plus aucun fond sur la fidélité de son partenaire italien.

Ses traditions historiques, son génie, ses affinités de race et de tempérament, ses intérêts la poussaient vers la France. Pour la jeter hors la voie qui s'offrait à elle si naturellement et si logiquement, il a fallu d'abord la stupide politique de Napoléon III qui ne sut jamais accomplir jusqu'au bout ses desseins, qui ayant commencé l'indépendance italienne s'opposa brusquement à son achèvement et dont l'incohérence n'eut jamais pour résultat que d'accumuler contre nous les haines et les difficultés sans nous acquiescer aucun bénéfice ni aucun profit. C'est ainsi que sa campagne de 1859 nous aliéna l'Autriche sans nous valoir l'amitié de l'Italie. On sait qu'après avoir délivré l'Italie septentrionale du joug autrichien, après avoir soulevé d'espérance tout le peuple italien, il se fit tout à coup le défenseur des Etats du Pape, installa à Rome des troupes françaises et jusqu'à la veille de Sedan en défendit l'entrée aux Italiens, alors que de tous temps, pour eux, Rome-Capitale était le symbole et le couronnement de l'unité nationale.

Ainsi nous avions perdu tout le bénéfice que nous aurions pu retirer de nos sacrifices. Longtemps le peuple italien fut persuadé que la France viendrait tôt ou tard avec ses soldats leur enlever Rome pour la restituer au Pape. La politique ultra-cléricale de l'Assemblée nationale ; la loi qui consacrait la France « repentante »

(de n'avoir pas suffisamment protégé l'Eglise) au Sacré-Cœur ; les menaces d'une Restauration légitimiste ; les pétitions retentissantes des cléricaux réclamant — au lendemain de la guerre — une nouvelle campagne pour rendre au Souverain-Pontife ses Etats ; les manifestations insultantes pour l'Italie des pèlerins français à Rome ; tout cela, habilement exploité par l'Allemagne, confirmait les Italiens dans cette pensée qu'il fallait prendre contre nous des précautions. Ainsi mal disposés à notre égard, les esprits en Italie furent exaspérés par la conquête de la Tunisie, dans laquelle ils voyaient le prolongement africain de leur pays. Voilà comment s'explique que nos voisins soient entrés dans cette Triple de laquelle on dirait qu'ils veulent s'évader.

Les symptômes de cette transformation sont nombreux. Depuis longtemps le cœur du peuple est revenu à la France. Il n'évoque plus que les souvenirs de notre collaboration à l'œuvre d'émancipation italienne. Aux récentes fêtes du Cinquantenaire ces sentiments se sont manifestés avec éclat. La subordination dans laquelle l'Allemagne a toujours affecté de tenir son alliée a souvent humilié l'Italie. L'attitude grossièrement insultante de toute la presse allemande depuis le début de la guerre italo-turque n'a pas peu contribué à accentuer cette évolution.

Aujourd'hui des journaux importants qui furent de tous temps partisans résolus de la Triple se déclarent ouvertement contre elle. Le *Giornale d'Italia*, organe de M. Sonnino, ancien président du Conseil et dont l'influence est considérable, vient de publier un article retentissant dans lequel il désavoue formellement la Triple dont il n'avait cessé de proclamer la nécessité. Après lui, la *Vita*, de Rome, entame la même campagne.

Enfin, à Naples, le *Mattino* vient à la rescousse et sans ménagement déclare que le ministère des affaires étrangères doit remercier les puissances de la triple de leurs bons offices et repousser fermement leur médiation inopportune.

« La Triple, dit-il, a accompli sa mission, elle est maintenant épuisée. Tout pousse l'Italie à changer ses amitiés en alliances et ses alliances en amitiés.

« L'Italie a avec la France et l'Autriche une communauté d'intérêts méditerranéens qu'elle doit défendre contre certaines menaces. Au contraire, avec l'Allemagne et l'Autriche, l'Italie est en antagonisme partout en Orient où le groupe austro-allemand veut dominer en faisant de la tyrannie turque dans « ses plus odieuses manifestations ».

Le *Mattino* ajoute que « l'explosion formidable de haine contre l'Italie qui s'est manifestée dans la presse austro-allemande devrait convaincre les plus aveugles que la Triple a vécu, malgré les emplâtres qu'on applique sur son cadavre ».

La France suit ce mouvement avec un intérêt bien compréhensible, toute disposée à y répondre et à le favoriser.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Le différend franco-allemand

Les conversations officielles françaises et allemandes au sujet de l'accord franco-allemand sur le Maroc et au dénouement favorable des négociations sur les compensations, font prévoir des réponses satisfaisantes.

La signature des accords franco-allemands sera portée à la connaissance des puissances par une démarche officielle et simultanée des représentants de la France et de l'Allemagne, qui ont déjà reçu des instructions à cet effet.

L'entente sur les compensations congolaises et la rectification de frontière au Togo, dont nous avons indi-

qué les bases, ont fait hier l'objet d'un rapport du chancelier à l'empereur ; mais M. Cambon et M. de Kiderlen n'ont pas eu de nouvelle entrevue.

D'après les dispositions prises par le Reichstag, l'interpellation sur le Maroc coïncidera avec les explications que le gouvernement français fournira au Parlement sur l'issue des négociations et les conditions de l'accord.

Les négociations que la France entamera avec l'Espagne pour régler définitivement leurs situations respectives au Maroc n'ont pas encore commencé, mais elles ne pourront plus tarder à être entamées.

Dans les milieux officiels, on n'a jusqu'à présent reçu aucune confirmation de l'information publiée par un journal du matin et d'après laquelle les Espagnols auraient fermé le port de Larache aux marchandises françaises.

Le budget de 1912

M. Henry Chéron a terminé son rapport général sur le budget de 1912. Ce rapport qui sera distribué au commencement de la semaine prochaine, débute par un certain nombre de considérations générales.

M. Chéron examine la situation budgétaire, celle de la trésorerie et l'état de la dette publique.

Il est d'avis de comprimer les dépenses, de réduire des frais généraux, de mettre un terme à l'accroissement du nombre des fonctionnaires.

Le rapporteur étudie le mouvement des recettes et des dépenses depuis vingt ans.

Il insiste sur la nécessité d'équilibrer le budget par des ressources normales et permanentes pour que la situation budgétaire puisse être améliorée.

Il estime que l'on doit considérer l'équilibre comme une loi financière, à laquelle il est impossible de se dérober.

Il constate qu'au 31 juillet dernier, la situation de notre trésorerie était favorable, puis après avoir donné de nombreuses précisions sur la dette, il insiste sur la nécessité d'inscrire au budget de l'Etat des crédits réguliers d'amortissement.

Il montre, qu'en augmentant de soixante millions par an les arrérages que nous payons actuellement, on amortirait en quatre-vingts ans les vingt-deux milliards de notre dette perpétuelle.

Il est nécessaire de fortifier le contrôle du Parlement, au point de vue de l'exécution des budgets.

Il passe en revue la situation économique de la France, l'œuvre accomplie et les améliorations sociales réalisées par la troisième République.

« Il faut, dit-il, au pays, l'administration qui convient à une démocratie. « Les administrations, en France, sont demeurées trop théoriques : elles vivent trop loin de la réalité, elles ont une conception abstraite des affaires ; peu importent les faits, l'urgence du but à atteindre, les inconvénients résultant d'une solution si la forme a été strictement observée. Il n'est pas moins vrai de dire qu'elles manquent d'initiative ; en face des difficultés, on songe moins à obtenir le résultat désirable, qu'à couvrir sa propre responsabilité. »

Le rapporteur souhaite que les administrations respectent mieux les décisions du Parlement.

« Les citoyens, ajoute-t-il, ont pris le train et l'administration est restée en diligence. »

Il conclut cette partie de son rapport, en estimant que la grande réforme de l'heure actuelle est, avant tout, la réforme administrative.

Le pays est riche, économique, fort de son unité morale et de son patriotisme, ne demande qu'à travailler. Ayons une armée toujours plus forte, développons notre marine, outillons nos ports, nos chemins de fer, perfectionnons nos moyens de transports, met-

tons les services des postes, des télégraphes, des téléphones, en rapport avec les besoins de l'industrie et du commerce.

M. Chéron s'occupant de l'Ouest-Etat, déclare qu'il est indispensable que l'Ouest-Etat mette plus d'ordre dans ses finances.

Il importe, d'après le rapporteur, qu'à l'Ouest-Etat les pouvoirs de la comptabilité soient précisés et renforcés, qu'il y ait un bureau de budget sérieusement institué.

Il faut aussi que le contrôle des dépenses engagées fonctionne avec une rigueur toute particulière dans cette administration.

L'ancien réseau de l'Etat, dit M. Chéron, a fait ses preuves ; il n'a, pour ainsi dire, jamais fait appel aux crédits supplémentaires ; il n'y a aucune raison, pour que l'Etat gère plus mal la nouvelle entreprise, que l'ancienne.

Le Congrès de la Ligue de l'enseignement

Le 31^e congrès national de la Ligue française de l'enseignement s'est ouvert jeudi à Bordeaux, sous la présidence de M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.

M. Leon Robelin, secrétaire général, a donné lecture d'un rapport sur la Ligue. Le dernier congrès tenu par celle-ci, à Bordeaux, remonte à 1895. La Ligue comprenait alors 1 430 sections fédérées : elle en compte aujourd'hui, seize années plus tard, 4 580.

Après avoir passé en revue les principaux faits de l'année, M. Robelin, le secrétaire général, termine en ces termes :

« La Ligue a stimulé également l'ardeur de nos amis qui se serrent plus étroitement encore autour de l'école. Les préoccupations intérieures ne doivent pas nous empêcher de songer que notre école publique a besoin, plus que jamais, d'être soutenue. Regardez d'ailleurs s'ils ont désarmé, ceux qui nous conseillent l'apaisement et la conciliation. Regardez si dans l'Ouest notamment l'assaut contre l'école laïque ne continue pas avec une intensité croissante. »

M. Dessoye, député, président de la Ligue, a fait également l'éloge de l'école. M. Chaumet a prononcé une allocution.

M. Boll, de Strasbourg, a fait une communication intéressante sur les œuvres françaises en Alsace.

A l'issue de cette première séance plénière, les congressistes ont assisté à une réception organisée en leur honneur, par la municipalité, à l'hôtel de ville.

Au Maroc

Nos morts de Sefrou

Le paquebot « Moïse », venant de Tanger, a ramené le corps du lieutenant Prioux, tué le 14 septembre dernier au combat de Sefrou. L'inhumation se fera à Paris.

Le lieutenant est le fils du général Prioux.

Les Espagnols au Maroc

Escarmouche avec les Rifains

La harka des Rifains est toujours stationnée sur la rive gauche du Kert. Quelques groupes essayèrent de franchir l'Oued, mais les batteries espagnoles les arrêtèrent.

Deux escadrons de cavalerie ont fait une reconnaissance autour de Sélouan, où on avait signalé des groupes ennemis. Ce matin, une section étant descendue de la position de Tédra pour faire la corvée d'eau dans l'Oued Melia, affluent du Kert, a été attaquée par les Rifains, que les batteries d'Imaruden et les mitrailleuses dispersèrent facilement.

La guerre italo-turque

Le combat de Tripoli

La « Gazette de Francfort » dit que dans le combat du 23 octobre, les Italiens auraient perdu 300 morts et de nombreux blessés.

Le même journal prétend que les troupes turques ont reçu de grosses sommes d'argent et qu'un mouvement indigène contre les Européens de Tripoli serait à craindre.

Les forces italiennes en Afrique

Le corps de 6.000 hommes parti le 22 de Naples, à bord de sept grands transatlantiques, vient d'arriver à Benghazi.

Actuellement les forces italiennes en Afrique se décomposent ainsi :

24.000 hommes à Tibrouck et Bomba, 19.000 à Benghazi et Derna, 3.200 hommes à Khoms et à Mesurata, 18.000 hommes à Tripoli.

5.000 hommes partis de Palerme et Augusta font route pour Tripoli.

Le général Cavena concentre à Tripoli et aux environs un grand nombre de chameaux qui serviront à l'expédition dans l'hinterland. Cette expédition, on le sait, nécessitera plusieurs semaines de préparatifs. En attendant, le commandant italien organise une expédition de moindre importance vers le Djebel où se trouvent les campements turcs. Le commandant italien espère pouvoir envelopper les Turcs avant qu'ils se soient retirés du Djebel. Si cette tactique échoue cette fois, elle sera renouvelée au moment de la grande expédition au cœur du désert.

En Chine

La caisse du Gouvernement

On annonce de Tokio au *Daily Mail* que le 25 octobre, les révolutionnaires auraient capturé la caisse du gouvernement, à 180 milles au nord d'Hankéou. Cette caisse contenait 225.000 livres.

Par suite de sa prise par les révolutionnaires, les troupes impériales, si le fait est exact, ne pourront recevoir leur solde.

L'attitude du Japon

La presse japonaise invite énergiquement le public japonais à ne pas se laisser tromper par ses sympathies pour les insurgés chinois. Elle rappelle que, par son alliance avec l'Angleterre, le Japon est tenu de maintenir l'intégrité de la Chine.

Un journal important exprime la crainte que les opérations financières, en connexion avec la guerre ne mettent la Chine à la discrétion des puissances intéressées.

La contrebande de guerre

Le corps diplomatique examine un communiqué du général Li, parvenu par l'intermédiaire des consuls à Hankéou, et disant que les révolutionnaires considèrent comme contrebande les munitions de guerre et tout autre matériel destinés aux troupes impériales.

Petites Nouvelles

Un marchand de pommes de Moëlan a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage au profit de l'Allemagne. Cette affaire a causé une vive émotion.

M. le docteur Lachaud, député de la Corrèze, a prévenu le ministre de la guerre qu'il l'interpellerait, à la rentrée, sur les services de l'intendance et du corps de santé au Maroc.

Le conseiller Bertulus, qui devait présider la cour d'assises de la Seine, appelée à juger lundi le capitaine Meynier, accusé d'avoir assassiné la femme divorcée de M. Olivier, se refuserait à siéger. Il a appris ces jours derniers seulement qu'une personne de sa famille avait été invitée en soirée chez M. et Mme Olivier avant leur divorce.

CHRONIQUE LOCALE

LE CONGRÈS de la Ligue de l'enseignement

Le 31^e Congrès de la Ligue de l'Enseignement qui s'est ouvert jeudi à Bordeaux s'est occupé des importantes questions scolaires dont le parti républicain demande la solution.

L'obligation et fréquentation scolaires, l'enseignement professionnel féminin, l'hygiène, l'enseignement professionnel et l'enseignement post-scolaire, les colonies scolaires de vacances, l'enseignement agricole et ménager, professionnel et populaire étaient les questions qui, inscrites à l'ordre du jour du Congrès, ont été discutées.

Mais dans son rapport sur la situation morale de la Ligue de l'enseignement, si M. Léon Robelin a montré les progrès considérables obtenus par la Ligue depuis sa fondation, il a cependant déclaré que tout n'était pas terminé et que la laïque était toujours vivement combattue par la réaction.

Au nom des Congressistes, M. Dessoye, président du Congrès a fait une constatation identique. « Contre l'école laïque, a-t-il dit, la lutte continue plus ardente, plus déloyale que jamais. Il faut donc la défendre, car l'apaisement dont on a parlé n'est pas possible. Ce sont nos adversaires eux-mêmes qui l'ont déclaré. »

Le langage de MM. Robelin et Dessoye a été chaleureusement applaudi par les Congressistes qui venus de tous les points de la France sont tous les jours à même de constater l'apreté de la lutte contre la laïque dans un grand nombre de contrées.

Sans doute, ils ont pu dire que l'école laïque obtient de plus en plus la faveur des populations, mais peut-on dire que les cléricaux n'ont obtenu aucun succès sur certains points du pays contre l'école laïque ?

« Par quels moyens, écrit un de nos confrères parisiens, les cléricaux ont-ils réussi à mettre ainsi en échec l'enseignement républicain ? Par les procédés habituels ; l'intimidation, le chantage, le boycottage. Dans l'ensemble, constate-t-il, progrès indéniable du cléricisme dans l'enseignement, échec sensible de l'école laïque dans une vaste région de la France, tel est le bilan de ces quatre dernières années. Est-ce que ces constatations vont enfin ouvrir les yeux du parti républicain sur le péril ? »

Certes, il faut bien l'espérer : et le Congrès de la Ligue de l'enseignement qui s'est rendu compte du danger permanent dont est menacé l'enseignement laïque a préparé et a examiné les mesures nécessaires pour enrayer l'action cléricale de ces dernières années.

« Ce qu'il faut, a dit M. Robelin, c'est la lutte à outrance contre les éternels ennemis de la pensée libre, qui eux ne veulent pas désarmer. »

C'est pourquoi, il est urgent que le Parlement vote les projets scolaires qui, depuis 3 ans, dorment dans les cartons des Commissions.

A retarder encore plus longtemps ce vote, on risque de laisser les meilleurs volontés.

Nul ne peut se faire illusion sur la situation qui est faite dans certaines régions depuis 3 ans aux maîtres laïques, par la réaction agissante et résolue.

Le danger est réel et dès lors, il paraîtrait inexplicable que le Gouvernement républicain dont un des membres, M. le Ministre de l'Instruction publique préside le Congrès de la Ligue de l'enseignement n'écouterait pas les appels des Congressistes de Bordeaux.

LOUIS BONNET.

Société Carnot

Voici, en ce qui concerne le Lot, les récompenses accordées aux instituteurs et institutrices par la société Carnot.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Faure, instituteur à Payrac.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Girma (Urban) est nommé cantonnier du service vicinal dans le Lot.

LA VIE CHÈRE

Nous recevons avec prière d'insérer la communication suivante de l'Association générale du Commerce et de l'Industrie :

Dans sa dernière réunion, l'Association du commerce et de l'industrie a voté une protestation contre le projet donnant aux communes une extension très marquée de leurs capacités, la faculté de participer à des entreprises de boucherie, de boulangerie, etc., soumis par le président du Conseil des ministres à ses collègues.

Voici, en outre, la teneur de cette protestation :

« Considérant qu'un pareil projet,

conçu en violation des principes de droit public, qui assurent la liberté du commerce et de la concurrence, serait sans efficacité pour remédier à la crise de la cherté de la vie, laquelle est due soit aux mauvaises récoltes, soit à l'incidence des lois sociales, soit au régime douanier, soit à des erreurs faciles à réparer dans l'organisation des marchés, mais ne saurait en aucune façon nuire partiellement au commerce de détail ;

« Que ce projet, ruineux pour les finances des communes, déjà obérées, fausserait, par l'assujettissement des intérêts économiques aux passions locales, le jeu normal des échanges entre producteurs, négociants et consommateurs ;

« Qu'il constituerait, sans indemnité pour ses victimes et sans profit pour qui que ce soit, une véritable expropriation des bouchers et des boulangers ;

« Qu'il créerait un précédent extrêmement dangereux, puisque — l'augmentation des prix étant générale — il n'y aurait pas de raison pour que les communes ne deviennent pas épiceries laitières, crémiers, fruitières, etc., etc.

Décide :

« De protester énergiquement contre ce projet en faisant respectueusement appel à la clairvoyance et à l'équité du Conseil des ministres, et de charger ses élus au Parlement, sénateurs et députés de repousser une aussi périlleuse tentative. »

Contributions indirectes

Par arrêté ministériel, M. Bessières, receveur principal et entrepreneur à Figeac, est nommé sur place à la 2^e classe de son grade.

Nos plus vives félicitations à cet excellent fonctionnaire pour l'avancement mérité qu'il reçoit.

Police

Par arrêté de M. le Maire de Cahors, M. Jean Laur est nommé agent de police en remplacement de M. Fau, démissionnaire.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M. le préfet du Lot, a pris l'arrêté suivant :

Vu, la lettre en date du 28 juillet 1911 par laquelle M. le Directeur des Postes et Télégraphes du Lot demande l'autorisation d'exécuter les travaux relatifs à l'établissement d'une ligne télégraphique et téléphonique souterraine à Cahors ;

Le rapport de l'Agent-Voyer en Chef du département en date du 10 juin 1911 ;

L'avis du Maire de Cahors, en date du 9 juin 1911 ;

Considérant que ces travaux sont d'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le Directeur des Postes et Télégraphes du Lot est autorisé à faire procéder dans la ville de Cahors à toutes les opérations nécessaires à l'établissement d'une ligne télégraphique et téléphonique souterraine conformément aux plans annexés au dossier l'enquête, et à faire le long des voies publiques intéressées les dépôts de matériel qui seront jugés utiles.

Article 2

La tranchée sera creusée :

a) sur le chemin rural qui longe la voie ferrée, le plus près possible du fossé ;

b) dans la rue du Lycée (chemin de grande communication n° 8) sur le trottoir du côté droit ; elle aura un mètre de profondeur et 0 m. 60 de largeur. Elle pourra être maintenue ouverte sur une longueur de 250 mètres consécutifs pendant 5 jours au plus.

Article 3

L'Administration des Postes et Télégraphes devra prendre les dispositions utiles pour ne pas gêner l'écoulement des eaux. Pendant la nuit, les tranchées seront éclairées et munies d'un barrage destiné à empêcher leur accès.

Article 4

Après la pose des câbles, les tranchées devront être comblées avec soin, et les chaussées ou trottoirs remis dans leur état primitif.

Article 5

L'Administration des Postes et Télégraphes sera tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'exécution des travaux n'apporte ni gêne ni trouble aux services publics ; à cet effet, avant l'ouverture de toute tranchée elle aura à s'entendre au sujet des canalisations de gaz, d'électricité et d'eau voisines, avec le représentant de la Compagnie du gaz et le service de distribution d'eau.

Elle assumera pendant un an l'entretien des chaussées et trottoirs, pavés ou empierrés, à l'emplacement des tranchées. Elle sera en outre responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents et dommages résultant de son fait.

Article 6

En ce qui concerne les travaux à exécuter sur les emprises de la voie ferrée, l'Administration des Postes et Télégraphes se référera aux indications qui seront données à ce sujet par le service du Contrôle de la Compagnie d'Orléans.

Fait à Cahors, le 7 septembre 1911.

Conseil de préfecture du Lot

Séance du 27 octobre

Le Conseil de Préfecture, réuni sous la présidence de M. Laburthe, s'est occupé des affaires suivantes :

M. Maldès, Directeur de l'Usine électrique de St-Saury (Cahus) a contracté à la police des chemins de fer en installant sans autorisation une canalisation électrique au-dessous de la voie ferrée.

La Compagnie d'Orléans dépose des conclusions d'intervention et formule une demande de dommages-intérêts. M^r de Valon soutient le bien fondé de cette intervention.

M^r Lacaze soutient que l'intervention de la Compagnie est illégale et, en raison des circonstances de la cause, demande au Conseil de condamner légèrement M. Maldès.

Le Conseil rejette l'intervention de la Compagnie d'Orléans et condamne M. Maldès à 16 fr. d'amende et à défaut d'autorisation, obtenue, à enlever ses fils électriques.

M. Grimal, propriétaire à St-Pierre-Lafeuille demande des dommages-intérêts à la commune de Maxou pour la gêne d'accès que lui vaut la réparation d'un chemin public.

M^r Lacaze, au nom de la commune demande le rejet de cette action, prétendant que l'autorité judiciaire a déjà statué sur cette affaire.

Mise en délibéré.

M. Jean Carayon, propriétaire à Cahors, par deux actions introduites en 1904 et 1906 demande 30.000 francs de dommages-intérêts à la ville de Cahors sous le prétexte que, lors de trois crues importantes du Lot, les eaux ont pénétré dans un aqueduc non étanche de la ville et ont inondé sa cave.

L'expert de M. Carayon conclut à 10.000 francs de dommages ; celui de la ville à 180 fr. et l'expert du Conseil de Préfecture à 524 francs.

Après plaidoirie de M^r Hubert du barreau de Toulouse pour M. Carayon et de M^r Lacaze pour la ville de Cahors, l'affaire est mise en délibéré.

Diverses affaires en réduction ou suppression de patentes sont renvoyées pour supplément d'information.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène du Lot s'est réuni à la Préfecture le mercredi 25 octobre 1911 sous la présidence de M. Mendousse, secrétaire général.

Présents : MM. le docteur Gélis, Vice-Président ; Garnal, Secrétaire ; Costes, Conseiller Général ; Daynard, Directeur du Crédit Foncier ; Sire, médecin major de 1^{re} classe ; Feyt et Lurguie, Chefs de Division.

Le Conseil d'hygiène du Lot a adopté un vœu émis par le Conseil d'hygiène d'Oran, demandant que l'enseignement de l'hygiène soit organisé dans les Ecoles d'enseignement primaire et secondaire.

Il a ensuite adopté les propositions du Conseil municipal de Saint-Céré portant modification du règlement du moulin de Fourès, (Rivière de la Bave), ainsi que l'arrêté préfectoral réglementant la pêche en 1912.

Il a proposé le classement des dépôts de « Cheddite » dans la catégorie des établissements dangereux ; et a émis l'avis qu'il n'y ait pas lieu de classer dans cette catégorie l'usine de broyage de la houille pour la fabrication du noir pour les fonderies, (arrondissement de Figeac).

Saisi d'une demande d'avis pour classement des fabriques de chlorate de soude par électrolyse, il ne s'est pas prononcé en raison de l'absence d'usine de cette catégorie dans le Lot.

Appelé à donner son avis en application de la loi du 15 février 1902, article 9, sur les communes du département du Lot, dont la mortalité a dépassé la moyenne pendant 3 ans consécutifs, 1907-1908, le Conseil départemental a estimé qu'il n'y avait pas eu de cause anormale et que les faibles dépassements de la moyenne de la mortalité n'avaient d'autre cause que le jeu même de l'établissement de tables de statistique et celles indiquées par le Conseil d'hygiène dans sa précédente réunion.

Enfin, le Conseil d'hygiène s'est ému des procédés rudimentaires en usage à la manufacture de Tabac de Cahors pour la manipulation des jus nicotiniens. Les procédés en usage ne sont pas sans présenter de graves dangers pour les ouvriers employés à ces manipulations, certains d'entre eux ont pu présenter à diverses reprises des troubles organiques sérieux. Le Conseil d'hygiène estime qu'il est de son devoir de ne pas attendre que des cas mortels viennent l'obliger à porter remède à cette situation. Il estime qu'il

y aurait lieu d'inviter l'administration des tabacs à avoir recours à des procédés mécaniques pour éviter aux ouvriers des descentes trop fréquentes dans les fosses et la manipulation des jus aux moyens de seaux à main.

Enfin le Conseil d'hygiène indique à M. le Préfet l'intérêt qu'il y a pour la santé publique à appeler l'attention du Conseil municipal de Cahors sur l'état des urinoirs. Ces urinoirs déversent leur trop plein dans les ruisseaux de nos rues les plus populeuses et leur stagnation pendant la période d'été dans les anfractuosités de terrains provoquent une fermentation qui rend l'atmosphère de ces rues irrespirable et dangereux pour la santé publique.

Le Conseil municipal de Cahors s'est déjà préoccupé de solutionner cette question, et nous croyons savoir, qu'elle est sur le point d'être réglée au mieux des intérêts de tous.

FOOT-BALL

Dimanche, 29 octobre le Stade Cadurcien inaugure la saison sportive 1911-1912 en recevant sur son magnifique terrain du Roc de l'Agace l'équipe première de Caussade. Nous parlerons d'abord de cette dernière équipe, que nous avons vue combattre déjà l'année dernière à Cahors. C'est une équipe ancienne, rompue au jeu, renforcée parait-il par la rentrée de quelques excellents joueurs. Elle est ainsi composée :

Arrière : Bessède.
Trois-quarts : Miramont, Tarb, Michel, Boffreau.

Demis : Cayrou, Montaut.
Avants : Vergnes, Bach, Lavallée, Hermen, Touron.
Fleury, Escudé, Benazet.

A ce team qu'opposera le Stade cadurcien ? La commission de rugby qui a suivi de près les premiers galops d'entraînement a formé l'équipe suivante qui sans être définitive, comprend néanmoins les joueurs qui doivent en majorité jouer les championnats. En avant nous voyons : en première ligne Cassagne, joueur courageux, Gayerie le talonneur, qui tenait déjà d'une façon si satisfaisante ce poste l'an dernier, Barreau, lourd, courageux, plein d'avenir. En deuxième ligne Rouch et Brouques deux poids lourds qui poussent admirablement dans la mêlée. En troisième ligne Camps, avant qui doit émerveiller le public, Boyer, joueur infatigable, toujours sur le ballon, Loubère, transfuge avec son frère de l'association, plein de courage, Hallex merveilleux coups de pieds.

En demi Eychenne, ancien demi du Stade toulousain, et Durand qui occupait ce poste l'an dernier.

La ligne de trois quarts s'annonce de premier ordre : Delmas, capitaine et Alba dont l'éloge n'est plus à faire, Capelle de retour de Joinville, joueur complet, vigoureux, adroit et vite et enfin Lanave joueur excellent dans la défense.

En arrière le calme encore un peu fantaisiste Lamouroux aux arrêts durs et aux longs coups de pied.

Cette année-ci sera réellement la première sérieuse dans l'existence du Stade cadurcien. Pour la première fois il participe aux championnats. Nul doute qu'il ne soit champion de 3^e série pour le Comité de Périgord-Agenais et tous ceux qui ont déjà vu jouer l'équipe, sensiblement plus forte que celle de l'an dernier, ne doutent pas qu'elle n'arrive très loin dans le championnat de France.

Un calendrier — publié récemment dans les journaux — doit lui assurer des parties contre des équipes de premier ordre (Brive, Bergerac classées en première série). S'il n'a pas la préférence de les vaincre toutes, le Stade cadurcien espère toutefois retirer de ces rencontres un entraînement et une cohésion éléments de la victoire.

Qu'avec cela, le public vienne nombreux applaudir aux prouesses de « son équipe », nul doute que cette dernière ne devienne bientôt une équipe renommée et Cahors comme Toulouse, Périgueux, Brive, une des capitales du sport si passionnant du rugby.

Donc à dimanche, au Roc de l'Agace.

Gymnastique

Ainsi que nous l'avons annoncé, notre excellente société de gymnastique a repris depuis le 1^{er} octobre, ses cours qui sont suivis avec assiduité par un grand nombre d'élèves.

Vendredi 27 octobre, M. le lieutenant-colonel Joyeux, du 7^e d'infanterie, s'est rendu au siège de la Société (vieux Palais) et a passé en revue les jeunes élèves qui ont manœuvré devant lui.

Dans une excellente allocution, M. le lieutenant-colonel Joyeux qui a été reçu par les membres du Conseil d'administration de la société a dit toute sa satisfaction de son inspection qui lui a permis de constater la belle tenue et le bon esprit des jeunes sociétés.

Cinématographe

Les représentations cinématographiques continueront à avoir lieu cet hiver au théâtre de Cahors.

A cet effet, une adjudication a eu lieu jeudi matin, à la mairie de Cahors, pour l'entreprise de ces représentations.

M. Fauge, mécanicien, Boulevard Gambetta, a été déclaré adjudicataire au prix de 550 francs.

Ces représentations auront lieu le jeudi et le dimanche à partir du 1^{er} novembre 1911, au 1^{er} mai 1912.

Adjudication

Jeudi a eu lieu l'adjudication des fournitures pour le Lycée Gambetta. Epicerie : M. Baquier, pour la somme de 3 405 francs.

Charcuterie : pas d'adjudication. (Eufs : pas d'adjudication.)

Bois de chauffage : M. Vignals, au prix de 10 fr. 80 le stère.

Boulangerie : M. Théron, avec un rabais de 30 centimes 2 millimes.

Charbon : M. Vaurès, au prix de 43 fr. 90 la tonne.

Boucherie : M. Noailles, au prix de 1 fr. 63 le kilo.

Adjudication du droit de pêche

Le 25 novembre 1911, à 10 heures du matin, il sera procédé à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture par le Préfet du Lot ou son délégué, assisté de M. l'Ingénieur en chef du département et de la Navigation du Lot et de M. le Directeur des Domaines du Département, à l'adjudication du droit de pêche dans la rivière du Lot, pendant les années 1912 à 1914 inclusivement, suivant les cantonnements désignés ci-après :

1^{er} lot : limite amont, barrage de Frontenac, limite aval, barrage de Toirac, 3 600 m. Mise à prix 20 fr.

2^e lot : limite amont, barrage de Toirac, limite aval, barrage de la dérivation de Montbrun, 4 700 m. Mise à prix 40 fr.

3^e lot : limite amont, barrage de la dérivation de Montbrun, limite aval, barrage de l'écluse de Montbrun, 4 800 m. Mise à prix 30 fr.

4^e lot : limite amont, barrage de l'écluse de Montbrun, limite aval, barrage de Cadrieu, 3 800 m. Mise à prix 30 fr.

5^e lot : limite amont, barrage de Cadrieu, limite aval, barrage de Cajarc, 2 700 m. Mise à prix 60 fr.

6^e lot : limite amont, barrage de Cajarc, limite aval, sortie de la dérivation de Cajarc, 4 400 m. Mise à prix 60 fr.

7^e lot : limite amont, sortie de la dérivation de Cajarc, limite aval, barrage de Labruyère, 3 200 m. Mise à prix 100 fr.

8^e lot : limite amont, barrage de Labruyère, limite aval, barrage de Larnagol, 4 200 m. Mise à prix 60 fr.

9^e lot : limite amont, barrage de Larnagol, limite aval, barrage de Cénévières, 2 800 m. Mise à prix 120 fr.

10^e lot : limite amont, barrage de Cénévières, limite aval, barrage de Saint-Martin-Labouval, 4 800 m. Mise à prix 140 fr.

11^e lot : limite amont, barrage de Saint-Martin-Labouval, limite aval, barrage de St-Cirq-Lapopie, 3 900 m. Mise à prix 120 fr.

12^e lot : limite amont, barrage de St-Cirq-Lapopie, limite aval, barrage de Bouziès, 5 500 m. Mise à prix 60 fr.

13^e lot : limite amont, barrage de Bouziès, limite aval, barrage des Massariès, 3 950 m. Mise à prix 50 fr.

14^e lot : limite amont, barrage des Massariès, limite aval, barrage de Planioles, 6 000 m. Mise à prix 40 fr.

15^e lot : limite amont, barrage de Planioles, limite aval, barrage de Galassie, 6 100 m. Mise à prix 70 fr.

16^e lot : limite amont, barrage de Galassie, limite aval, barrage de Lacombe, 6 700 m. Mise à prix 100 fr.

17^e lot : limite amont, barrage de Lacombe, limite aval, barrage de Coty, 4 000 m. Mise à prix 200 fr.

18^e lot : limite amont, barrage de Labéraudie, limite aval, barrage de Mercuès, 5 500 m. Mise à prix 80 fr.

19^e lot : limite amont, barrage de Mercuès, limite aval, barrage de Cessac, 7 000 m. Mise à prix 150 fr.

20^e lot : limite amont, barrage de Cessac, limite aval, barrage de Langle, 6 200 m. Mise à prix 100 fr.

21^e lot : limite amont, barrage de Langle, limite aval, village de Caix, (borne kilométrique 127 k. 500), 4 500 m. Mise à prix 30 fr.

22^e lot : limite amont, barrage de Luzech, limite aval, barrage de St-Marc, 5 550 m. Mise à prix 40 fr.

23^e lot : limite amont, barrage de St-Marc, limite aval, barrage d'Albas, 5 000 m. Mise à prix 40 fr.

24^e lot : limite amont, barrage d'Albas, limite aval, barrage de Castelfranc, 2 950 m. Mise à prix 20 fr.

25^e lot : limite amont, barrage de Castelfranc, limite aval, barrage de Floiras, 5 250 m. Mise à prix 20 fr.

26^e lot : limite amont, barrage de Floiras, limite aval, barrage de Meymes, 4 900 m. Mise à prix 20 fr.

27^e lot : limite amont, barrage de Meymes, limite aval, barrage de Campatié, 3 100 m. Mise à prix 20 fr.

28^e lot : limite amont, barrage de Campatié, limite aval, barrage de Puy-l'Évêque, 6 000 m. Mise à prix 40 fr.

29^e lot : limite amont, barrage de Puy-l'Évêque, limite aval, barrage de Lacroze, 3 700 m. Mise à prix 20 fr.

30^e lot : limite amont, barrage de Lacroze, limite aval, barrage de Touzac, 5 650 m. Mise à prix 80 fr.

31^e lot : limite amont, barrage de Touzac, limite aval, barrage du Fossat, 5 100 m. Mise à prix 30 fr.

Arrestation

Nos lecteurs verront d'autre part, à la chronique de Cieurac, le récit de cambriolages commis dans cette commune par deux individus.

Ces deux individus ont été arrêtés jeudi à Cahors par la police de notre ville, après perquisition faite dans leur roulotte installée place des Consuls et après interrogatoire des inculpés et de leur famille par M. Berty, commissaire de police.

Ce sont les nommés Joseph Spade et Charlie Riva, vanniers ambulants. Ils ont été écroués vendredi à la prison de Cahors.

Société amicale des

Enfants de l'arrondissement de Figeac
Dimanche dernier, matinée dansante. Réunion fort réussie ma foi où les originaires du département se divertirent tout en se retrempanant quelque peu dans l'air réconfortant du pays natal.

Remarqué Messieurs Autesserre, Président, Leygue, Vice-Président, Moulène, Vice-Président, Janot, Secrétaire Général, Frédéric Jaubert, Taurant, etc., etc., ainsi qu'une charmante note claire jetée par de nombreuses et élégantes toilettes.

Il ne nous reste qu'à regretter vivement l'absence de Messieurs Loubet et Bécays qui d'ailleurs ont eu la délicate attention de bien vouloir se faire excuser.

Souhaitons pour les parisiens du Lot (quel egoïsme !) que cette gracieuse réunion veuille bien avoir de nombreux lendemains.

M. G.

Société nationale d'horticulture de France

Vendredi prochain 3 Novembre, à midi, s'ouvrira au Cours la Reine, entre les Ponts des Invalides et de l'Alma, l'Exposition horticole d'automne organisée par la Société Nationale d'Horticulture de France, consacrée aux Chrysanthèmes, fruits et fleurs de saison, ainsi qu'aux légumes, aux industries horticoles et aux Beaux-Arts horticoles.

Cette fête florale s'ouvrira les autres jours de 9 heures du matin à 4 heures 1/2 du soir et clôturera le Dimanche 12 Novembre au soir.

Tous les jours de 2 à 4 heures : Musique militaire ou civile.

Conférences-promenades à 10 h., du matin.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est mardi 31 octobre que l'excellente troupe de M. Achard donnera sur notre scène une représentation du grand succès :

LE MILLION

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 29 Octobre, par la Pharmacie ARTIGUES Boulevard Gambetta.

Avenir Cadurcien

Allées Fénélon

Programme du 29 Octobre

Sous le ciel bleu P. R. Petit Menuet Chantilly Kelsen Stradella, (fantaisie) Flotow Thérèse (grande valse) C. Faust Souviens-toi (mazurka) Frédéric

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier

Paris, 27 octobre, 1 h. 28 s.

Naissance

Madame Malby, épouse du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a accouché d'une fille.

Chez M. Caillaux

M. Caillaux a reçu ce matin MM. de Selves et Cruppi.

Les révélations de M. Maissin

M. Messimy a reçu ce matin, M. Maissin : l'entretien a duré une heure. Le ministre a visé M. Maissin qu'il devra répondre aux questions du Contrôleur général, Chapelle et de l'inspecteur général Hapron chargés de l'enquête.

L'audition de M. Maissin par la Commission d'enquête commencera dans l'après-midi.

Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 28 octobre, 9 h. 27 m.

La guerre d'Orient

Une dépêche de Constantinople annonce qu'un nouveau combat a eu lieu à Benghazi. Les Italiens, au moment où ils débarquaient, ont été repoussés. Ils auraient 400 hommes tués.

Le départ des Allemands d'Agadir

Le croiseur « Berlin » actuellement à Agadir aurait reçu l'ordre de s'apprêter à appareiller. Il partirait le jour de la signature de l'accord franco-allemand.

Demande de mise à la retraite

A la suite de l'enquête faite par le général Michel sur des incidents de service, le colonel Huguet, du 4^e cuirassiers, a demandé sa mise à la retraite.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Marché. — A cause de sa proximité avec la foire qui aura lieu le 31 octobre prochain, notre marché a été, mardi dernier, d'une petite importance.

Il n'y avait dans la halle ni blé, ni avoine ; cinquante sacs environ de maïs se sont vendus de 12 fr. 50 à 14 fr. les 80 litres et quelques châtaignes, 12 fr. l'hectolitre.

Les lièvres valaient de 3 fr. 50 à 5 fr. pièce, suivant grosseur ; les lapins de garenne, de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 ; les perdreaux rouges, de 2 fr. à 2 fr. 50 ; les perdreaux gris, de 1 fr. 75 à 2 fr., le tout la pièce.

Des œufs se vendaient de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 la douzaine.

Itinéraire du rouleau à vapeur. — M. l'agent-voyer nous informe que le rouleau à vapeur fonctionnera, la semaine prochaine, dans le canton de Lalbenque.

Les opérations de cylindrage et de repandage commenceront le 3 novembre.

La circulation des véhicules pouvant être un peu gênée, nous croyons qu'il y aura lieu d'éviter les parcours, entre Ventailac et St-Cévet les 3 novembre, en passant par Puy-d'Enteste, et celui de Saint-Cévet à la gare de Lalbenque, du 4 au 7 novembre, en passant par Fontanes.

Nous fournissons en temps utile l'itinéraire probable pour la période du 7 au 12 novembre.

Cieurac

Gare aux voleurs ! — Fermez votre porte avant que le poulain sorte. Mardi dernier, deux vagabonds inconnus ont profité de l'absence des propriétaires d'une maison isolée de notre commune, pour s'y introduire, en fracturant une porte, pendant que les gens de la maison étaient occupés aux travaux des champs.

Il s'ont fouillés les armoires et quand les maîtres de la maison sont rentrés, ils ont trouvé tout tourné sans dessus dessous.

Dans leur recherche, les malandrins sont parvenus à mettre la main sur une somme assez ronde, dont ils se sont emparés bien entendu ; et ce larcin commis, ils sont allés dans une autre maison voisine de la première, tenter de faire un coup pareil ; et, en effet, ils ont fait main basse encore sur une certaine somme, moins forte que la première, c'est vrai, mais s'ils n'ont pas pris davantage, c'est qu'ils n'ont pas eu le temps, et que le propriétaire, qui travaillait non loin de là, est arrivé et a sans doute dérangé les pillards et les a empêchés de commettre un plus grand vol.

Ces deux malandrins, lorsqu'ils ont vu arriver le maître de la maison, lui ont demandé de vouloir bien leur enseigner le chemin pour aller à Toulouse, et le propriétaire qui n'était pas encore entré et qui ne voyait, par conséquent, rien d'anormal chez lui, ne s'est pas douté que ces deux vagabonds étaient entrés dans la maison et qu'ils avaient fouillé les meubles.

Ce n'est que quelques heures plus tard qu'il s'est aperçu qu'on lui avait soustrait une certaine somme contenue dans un porte-monnaie renfermé

dans un meuble, mais les deux malfaiteurs avaient pris la clef des champs et arrivaient déjà loin.

Plainte a été portée à la gendarmerie et il est à souhaiter que ces étranges visiteurs soient arrêtés au plus tôt et punis comme ils le méritent pour les visites malhonnêtes qu'ils se permettent de faire aux maisons isolées en l'absence de leurs propriétaires.

La vigilance de la police sera, nous l'espérons, assez heureuse pour mettre la main sur les coupables.

Prayssac

Nomination. — M. Rigal instituteur adjoint titulaire à Prayssac est nommé en la même qualité dans sa famille à Puy-l'Évêque.

Maître consciencieux et dévoué, M. Rigal qui était depuis neuf années parmi nous ne laisse que de bons souvenirs parmi les élèves et les parents des élèves.

Il a largement contribué à développer l'esprit de travail et la bonne discipline qui sont un peu la caractéristique de notre école primaire et de notre cours complémentaire.

Aussi c'est bien cordialement que nous adressons à l'ami Rigal, l'expression de nos meilleurs vœux.

Sérignac

Compatriote. — Nous sommes heureux d'annoncer que par décret du Président de la République, notre compatriote, M. Hermann Couture, ancien clerc de M^e Laval, notaire à Sérignac, est nommé notaire à Marcoussis (Seine-et-Oise).

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui dimanche à 2 heures de l'après-midi.

A la Cour d'appel. — Nos lecteurs savent que M. Dubouché, procureur de la République, releva appel à minima du jugement du tribunal correctionnel de Figeac condamnant Marie Masbou, âgée de 37 ans, du village de Claviès, commune de Lissac, pour suppression d'enfant, à trois mois de prison, et sa mère, pour complicité, à trois mois de la même peine. Dans son audience du 19 octobre, la chambre criminelle de la cour d'appel d'Agen a condamné Marie Masbou à un an et sa mère à trois mois.

Finances. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote et ami M. Léonard, receveur particulier des finances de Mauléon, est nommé à Villefranche de-Lauragais.

Toutes nos félicitations pour cet avancement.

Montbrun

Conférence agricole publique. — Dimanche 29 octobre, à onze heures du matin, M. Pezet, ingénieur agricole, professeur d'agriculture au Collège Champollion, donnera une conférence dans la salle de la mairie sur la culture de la truffe et des fraisiers pour l'exportation.

Cadriou

La Saint-Crépin. — Les cordonniers de la région ont décidé de fêter cette année la St-Crépin en un banquet qui aura lieu le dimanche 29 Octobre.

Le repas qui aura lieu à midi précis, sera servi dans les salons de l'hôtel Joseph Lafferrerie.

Tous ceux qui sont parties de cette corporation et qui désirent participer à cette agape fraternelle, sont priés de se faire inscrire chez le collègue Lafferrerie cordonnier-restaureur à Cadriou.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Compatriote. — Notre compatriote, M. Edouard Dauliac, fils du sympathique adjoint au maire, vient d'être nommé chef de cabinet du préfet de la Lozère.

Nos félicitations.

Cylindrages. — Opérations probables du 30 octobre au 6 novembre :

Repandage et cylindrage des matériaux sur :

1^o Chemin de grande communication n^o 12 d, de la Roquette à St-Germain, entre Costeraste et l'Abbaye de 2 k. à 3 k. 500.

2^o Chemin de grande communication n^o 1, de Mendé à Sariat, aux abords de Gourdon, de 58 k. 400 à 59 k. 700.

Reilhaguet

Bureau de bienfaisance. — La Commission administrative se réunira le dimanche 29 octobre à deux heures du soir pour procéder à la distribution des secours aux indigents.

Dégagnac

Premiers résultats de l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. — Deux assurés facultatifs de Dégagnac ont déjà leur pension liquidée. Ce sont MM. Soullignac, 50 fr. 49, Milhau, 50 fr. 40.

Chacun d'eux n'avait versé que quelques centimes.

Ces résultats font ouvrir l'œil aux gens. Certains réfractaires veulent s'assurer aussi.

Voilà comment les meilleures lois, mal accueillies au début, finissent par prévaloir.

L'Assistance-Retraite, qui est aussi une conséquence de la loi du 5 avril 1910, étend ses bienfaits sur un joli nombre d'individus. Et l'on voit enfin les travailleurs de tout acabit profiter qu'un régime qui soulage tant de malheureux est un bon régime.

St-Germain

Foire. — A cause du mauvais temps la foire de St-Germain n'a pas eu son importance ordinaire, néanmoins il s'est effectué d'assez nombreuses transactions aux divers foirails de la localité très amplement approvisionnés.

Cours pratiqués : bœufs de boucherie, de 40 à 45 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 700 à 1.000 fr. la paire ; bouvillons, de 400 à 600 fr. la paire ; veaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilo. Brebis avec agneaux ou prêts à mettre à bas, de 40 à 45 fr. pièce, antenais et antenaises, de 24 à 28 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilo.

Pores de charcuterie, de 65 à 70 fr. les 50 kilos, porcelets, de 30 à 35 fr. pièce.

Volaille, de 0 fr. 80 à 1 fr. 1/2 kilo.

Œufs, 1 fr. 20 la douzaine. Gibier en assez faible quantité et cher. Lièvres de 1 fr. à 1 fr. 10 le 1/2 kilo ; perdreaux, de 2 à 2 fr. 45 pièce ; lapins, 2 fr. 25 pièce.

Jardinage en assez grande quantité et se vendant à bon prix.

Par de vols ni d'accidents à signaler.

En somme, la foire a été assez importante, seulement les marchands étalagistes et débitants divers et tout le commerce local a subi forcément un certain préjudice de la pluie persistante de la journée.

Lacave

Accident. — Le sieur Paul Delpech, âgé de 36 ans, vient de faire une chute d'une hauteur de 8 mètres, en gaulant un noyer. Malgré tous les soins que lui donnent les docteurs de notre région, son état reste très grave.

VARIÉTÉS

LES DEUX DIPLOMATES

Air : Les deux gendarmes, de Nadaud.

I

L'autre jour deux grands diplomates, Causaient politique surtout. L'un portait la casquette plate, L'autre ne portait rien du tout. Le premier dit d'un air affable « Je veux le Congo, mon garçon ». Kid-rien, dit Cambon aimable, } bis. Kiderlen, vous avez raison

II

« Depuis des mois et des semaines, Dans mon bureau nous discutons, Remettant toujours à quinzaine La fin des négociations. Notre armé qui est formidable, Voudrait bien jouer du canon ». Kiderlen, dit Cambon aimable, } bis. Kiderlen, vous avez raison

III

« Nos Bourses étaient toujours pleines, Avant l'équipé d'Agadir, Mais depuis peu, cette fredaine A le don de les amollir. L'Empereur financier louable Voudrait votre or pour nos Saxons. Kiderlen, dit Cambon aimable, } bis. Kiderlen, vous avez raison

IV

L'Italie envoie ses Milices, Fourbir ses cuivres à Tripoli. Elle déserte la Triplice, Avouez que c'est peu poli. Nous voulons punir le coupable, Et lui donner un bon Savon. Kiderlen, dit Cambon aimable, } bis. Kiderlen, vous avez raison

V

Puis ils fumèrent en silence, Chacun réfléchissant tout bas. Colottant sa pipe en caléne, Notre Cambon ne parlait pas. Mais soudain, par dessous la table Un bruit de paix fit irruption. Kiderlen, dit Cambon aimable, } bis. Kiderlen, vous avez raison

Armand LAGASPIE.

MON QUERCY

« QUERCY, du mot latin Quercus, « et mieux de son diminutif Quercinus », province de la vieille France « où les chênes abondent. »

S'il le plat de savoir, passant, quelle est ma terre, Cherche-la où l'on prie encore à deux genoux, Où le pain noir reste sur la table, où, près de Faire, La porte grand' ouverte, ou dit : Entrez chez nous !

C'est mon âpre Quercy, planté d'après rouvère, Où le sol est rougeâtre, où les taureaux sont rous, Où le causse rocheux que noircit la truffière Est le clocher natal dont l'aspect nous est doux.

O Salviac ! Tes sentiers pavés de blanches dalles, Comme on n'en voit qu'aux nefs des grandes cathédrales, Dans l'ombre des noyers noient notre ombre en [chemin.

Le feuillage est sans prix de tes chênes sans gloire ; Mais n'as-tu pas, au cimetière sans histoire, Assez de bonne terre où bien dormir, demain ?

19 oct. 1911.

BOYER D'AGEN.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX

Read progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

Dépositaire : M. Etienne-Nicolas, PARIS



Bibliographie

Deux grands, deux beaux sujets, sont traités avec éclat dans le dernier numéro des Annales : la réunion de la Bretagne à la France, qu'un important groupe sculptural va commémorer à Rennes et l'inauguration du monument de Bossuet à Meaux. Il faut lire, à ce propos, les articles d'Emile Faguet, de René Doumic, de Georges Cain, de Louis de Fourcaud, d'André Hallays, d'Edmond Harancout, qu'illustrent de nombreuses photographies. Les autres questions d'actualité ne sont pas négligées pour cela, et nous valent d'intéressantes chroniques signées : Séverine, Auguste Dorchain, Max de Nansouty, Albert Dayrolles, Yvonne Sarcey, Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro 25 centimes.

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n^o 2005, du 28 octobre 1911

La composition de la haute atmosphère, par A. Troller. — Les Grands Lacs américains, par R. Bonin. — Le cycle d'évolution de la matière, par L. Matout. — Le dirigeable « Adjudant Réau », par Lucien Fournier. — Souvenirs de Tripoli, par Léon Dufour. — Académie des sciences ; séance du 23 octobre 1911, par Ch. de Villedeuil. — L'élevage des chiens esquimaux, par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

PARMENTIER

PARIS, 37, Rue des Mathurins

ianos, Lutherie, Partitions et

"TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE"

CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

MARCHÉ AUX NOIX

Objet, 26 octobre.

Apports assez importants. Pour la noix, la vente a été bonne, les cours bien maintenus, mais la châtaigne, grande baisse, il fait trop chaud pour ce produit.

Nous avons relevé les cours suivants :

Noix verte morbot, 18 et 19 fr les 50 kilos ; noix verte corne, 15 à 16 fr. ; montagne, 14 fr.

Châtaignes, 6,50 à 8,50 le sac de 70 kilos.

Et nous irions le lâcher !

C'est un vrai pays de Cocagne, Ce Congo que veut l'Allemagne.

Cinq récoltes par an, du caoutchouc, des fleurs, et le fameux Savon aux exquis senteurs.

L. B., au parfumeur Victor Vaissier.

A vendre

MAGASIN DE MERCERIE

Les marchandises seules seront comptées

S'adresser à Mme MAZARD, 4, rue de la Liberté à Cahors

LA HERNIE

Ses Dangers — Moyens de la combattre

Les Appareils de A. CLAVÉRIE

Il y a beaucoup de maladies dont on ne soupçonne pas la gravité : la Hernie est de ce nombre ; c'est une des plus redoutables infirmités.

Celui qui en est atteint doit, s'il ne se soigne pas, se préparer à la voir grossir et atteindre des proportions effrayantes. On comprend donc quelle IMPRUDENCE est commise par ceux qui négligent leur hernie.

Et pourtant il est facile de se mettre à l'abri de tous ces dangers ; il suffit en effet que la tumeur soit MAINTENUE ; MAIS IL FAUT qu'elle le soit PARFAITEMENT ET CONTINUÉLLEMENT.

Les Appareils inventés par A. CLAVÉRIE, de Paris, et portés à leur plus haut point de perfection par plus de 30 ans d'études et d'expériences permettent seuls d'arriver à ce résultat.

D'une résistance et d'une souplesse sans égales, ces appareils se moulent sur le corps et permettent tous les mouvements sans se déplacer. Sous leur pression énergique mais toujours dosée avec précision, la tumeur disparaît et c'est immédiatement le retour de la santé et des forces.

Aussi tous ceux qui souffrent de Hernies, Efforts, etc., apprendront avec plaisir la prochaine arrivée de M. A. CLAVÉRIE le renommé spécialiste de Paris qui recevra de 9 h. à 5 h. et fera l'application de ses merveilleux appareils à :

Gramat, Mardi 7 Novembre, Hôtel de Bordeaux.

Cahors, Mercredi 8, Hôtel des Ambassadeurs.

Figeac, Samedi 11, Hôtel des Voyageurs-Villa.

« Traitée de la Hernie », des Variétés, et des « Aftations Abdominales » conseils et renseignements gratuits et discrètement, A. CLAVÉRIE, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Livraison de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

DES FAITS, NON DES MOTS

Hémorroïdes — Maladies de Peau

C'est sur des preuves positives que repose la renommée de l'Onguent Foster qui, même si les autres remèdes ont échoué, soulage de suite et guérit définitivement par un emploi régulier, les hémorroïdes et toutes les maladies de peau : eczéma, herpès, acné, gale, urticaire, dartres, crevasses, engelures, varicelle, globuleuse, gourme et vermicules des enfants, etc.

Le 27 juin 1905, Mme Dollé, 155, rue du Cateau à St-Quentin, nous disait : « Je ne savais plus que faire contre la maladie de peau qui, depuis quatre ans, m'était survenue sur le corps, surtout aux bras et aux mains, et me causait de telles démangeaisons que je me grattais jusqu'au sang. Je ne pouvais plus toucher l'eau tant cela me faisait souffrir ; aussi je devais renoncer à toute besogne. Quelques applications d'Onguent Foster ont calmé l'inflammation et démangeaisons ; en moins de quinze jours, ma grande surprise, cette sorte d'eczéma avait complètement séché et la peau redevenait aussi nette que si je n'avais jamais rien eu ».

5 ans après — Toujours guérie

Le 20 janvier 1910, Mme Dollé ajoute : « Je vous suis très reconnaissante de ma guérison par l'Onguent Foster depuis laquelle rien n'a reparu de ce vilain mal qui m'a tant tourmentée ».

Toutes pharmacies : 3 fr. 50 la boîte, ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binao, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

Echantillon franco contre dix centimes.

Maladies DE LA PEAU. VICES DU SANG

boutons, dartres, eczémas, démangeaisons, sont véritablement guéris par la POMME ANTI-DARTREUSE, etc.

ROB LECHAUX

qui RÉGÈNE, PURIFIE et FORTIFIE le sang

Ph^o Normale, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux, et Ph^o de

UN PRÊTRE

dans un but charitable offre de faire connaître gratuitement, recueillir infatigablement, recueillir rapidement et radicalement toutes les maladies du système nerveux, les paralysies, la Sclérose en plaques, etc.

Le Dr L. LAURET, curé d'Erville (Lot-et-Garonne).

Les plus renommées, les plus belles variétés de

ROSIFIERS

SONT CELLES DE SOUPERT & NOTTING

A LUXEMBOURG (G.-Duché)

FOURNISSEURS DE 6 COURS

Premiers spécialistes établis depuis 1855

Magnifique catalogue illustré franco

COLIS-RECLAME : 20 rosiers nains 9 fr. ou 45 sarmentaux merveilleux 9 fr.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 26 Octobre 1911

| ESPÈCES | ENTRÉES DIRECTES | RENVOI | PRIX PAR 1/2 KILOG. | | |
|---------|------------------|--------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| | | | 1 ^{re} qualité | 2 ^e qualité | 3 ^e qualité |
| Bœufs | | | | | |

CHRONIQUE AGRICOLE

LA VESCE-FOURRAGE

Le sécheresse excessive de cet été a diminué sérieusement la production fourragère. Les provisions manquent de bonne heure. Il est bon que le propriétaire prenne ses dispositions pour avoir au printemps des fourrages de secours en attendant la récolte des luzernes, sainfoins, trèfle, foin, etc.

Nous avons déjà signalé le trèfle incarnat comme fourrage à couper en vert. Après lui, nous appelons l'attention des agriculteurs sur la vesce-fourrage.

Cette légumineuse aime les terrains argilo-calcaires à la condition qu'ils ne soient pas humides; les sols sablonneux granitiques ou schisteux frais lui conviennent également.

Généralement, on sème une partie de ce fourrage à l'automne et l'autre au printemps pour ne pas s'exposer à perdre la totalité de la récolte dans le cas où il serait compromis par le froid ou les pluies. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les semis précoces donnent, dans la majorité des cas, les fourrages les plus abondants. Dans notre département, il est à craindre que les semis tardifs viennent mal, si le printemps est sec, ce qui arrive souvent.

La vesce est peu difficile au point de vue de la préparation du sol. Un labour moyen, suivi d'un hersage énergique pour pulvériser le sol, lui suffit.

Comme fumier, 300 à 400 kilos de superphosphate minéral, avec 75 à 100 kilos de chlorure de potassium lui suffisent lorsque le terrain n'a pas été précédemment engraisé.

Les semis d'hiver s'effectuent fin septembre et courant octobre, à raison de 125 à 150 litres de graines par hectare mélangé avec 50 à 70 litres d'avoine, de seigle ou d'orge.

Ces proportions peuvent être modifiées au gré des intéressés. L'important est de mettre assez d'avoine, de seigle ou d'orge pour soutenir les tiges des vesces et éviter leur pourriture.

Les terrains fertiles réclament moins de semences que les sols pauvres.

Les vesces de printemps se sèment en février-mars, c'est-à-dire aussitôt que le temps le permet, après les grands froids.

On répand les graines à la volée, on les entère à l'aide d'un extirpateur, d'une herse canadienne ou simplement d'un bon coup de herse ordinaire croisé. On termine par un coup de rouleau plombeur pour aplanir le sol et mettre la semence bien en contact avec la terre.

Les vesces-fourrages constituent une culture étouffante et, de ce fait, ne demandent guère plus de façons culturales jusqu'à la récolte.

Si cependant le sol donnait naissance à des chardons et autres mauvaises herbes grossières, il faudrait effectuer un sarclage à la main pour les éliminer. On augmente de la sorte la production fourragère et sa valeur nutritive.

La récolte du fourrage en vert peut commencer lorsque la majorité des tiges sont en fleurs. Si le printemps est normal, la récolte commence fin avril et se continue courant mai. Les animaux sont très friands de ce fourrage; il faut leur en donner très peu au début et augmenter la ration graduellement jusqu'à ce qu'elle représente la moitié environ de celle nécessaire à l'entretien de l'animal.

Quand on veut récolter le fourrage à l'état sec, on attend que la majorité des gousses soient formées. A ce moment, on fauche. On laisse le fourrage plusieurs jours en andains, durant lesquels on le retourne à plusieurs reprises pour favoriser sa dessiccation qui est assez lente et difficile.

On le ramasse ensuite en tas où il achève de sécher. Lorsqu'il a perdu la plus grande partie de son eau de végétation et qu'il ne risque pas de fermenter, on le transporte à la ferme pour y être conservé.

Le chargement doit se faire de bonne heure le matin, avant la chaleur, pour éviter la perte des feuilles de la vesce qui se détachent facilement une fois chauffées par le soleil.

Un hectare de vesces-fourrage peut produire de 4.000 à 6.000 kilos de fourrage sec d'une valeur nutritive presque égale à celle de la luzerne.

Cette culture est améliorante par l'azote qu'elle puise dans l'atmosphère et par les détritus qu'elle abandonne au sol. Elle permet de détruire les plantes adventives en les étouffant d'abord et en laissant le champ libre tout l'été pour le bien nettoyer et l'amublir par des labours répétés. C'est une culture à recommander pour bien préparer, dans l'assolement, la terre qui doit recevoir un blé.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

TERRES A BON MARCHÉ en Algérie.

8^{me} VENTE en Novembre 1911

Le Gouvernement Général de l'Algérie met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans, sans intérêts, avec une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à la remise des trois derniers bulletins du prix de vente :

92 PROPRIÉTÉS de 26 à 286 Hectares réparties dans les trois départements.

La vente commencera le 2 novembre 1911 pour le département de Constantine, le 6 novembre 1911 pour le département d'Alger et le 9 novembre 1911 pour le département d'Oran.

Elle sera faite à prix fixe et à bureau ouvert. On peut se présenter en personne ou par mandataire. Renseignements, notices et plans à la direction de l'Agriculture à Alger, à l'Office de l'Algérie à Paris (Palais-Royal) ou dans les Préfectures d'Algérie.

Dames chez vous, trav. continu facile, 3 fr. p. jour. Ecrire Harmand, 27, rue des Trois Bornes, Paris.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT



LACTINA SUISSE

MARQUE A L'ANCRE ALIMENT COMPLET POUR VEUX & PORCELETS GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL 25 ANS DE SUCCÈS Usines et Bureau, Place des Charpennes, LYON En vente chez MM.

Syndicat Agricole du Lot, Cahors. — L. Bourrières, épicière, Ste Alauzie. — L. Lagaspie, pharmacien, Cat. s. — Soulié, vétérinaire, Cat. s. — B. Crouzet fils, épicière, Cazals. — Georges Contival, épicière, Sanaillac. — E. Espinasse, épicière, Limogne. — V. Andissac, pharmacien, Concois. — Demeaux, grains, Montouq. — O. Labarthe, grains, Puy l'Évêque. — G. Laborie, quincaillier, Traysac. — Pierre Bachler, sellier, Bagnac. — Antoine Capus, grains, Figeac. — Marius Bouries, Puybrun. — Célarie, pharmacien, Bretenoux. — Marius Cabane, épicière, Cahus. — Léon Doulaou, épicière, Cajarc. — F. Martignoutte, épicière, A-sier. — Sol. negr, La Capelle-Marival. — Francis Ste-Marie, sellier, La Tronquière. — Syndicat Agricole, Assier. — Lamothe et Chanard, négts, St-Céré. — L. Souliadi jeune, épicière, St-Céré. — L. Landes, pharmacien, Gramat. — V. E. Doumer, pharmacien, La Bastide-Murat. — Frédéric Merlange, épicière, Martel. — Rouves, grains, Souillac. — B. Laville, Brondes. — Laville, épicière-aubergiste, Condat. — Chambon, pharmacien, Vayrac.

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}
 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
 Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs
 SIÈGE SOCIAL
à CAHORS, 8, Rue Fénelon
 AGENCES
 à PARIS, 7, Rue Drouot. à CAULUS, Route Nationale.
 à MONTAUBAN, Rue de la République. à CAUSSADE, Route Nationale.
 à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République. à SAUMUR, Place Bilange.
 à GOURDON, Place du 4 Septembre. à JARZÉ, Place de l'Église.
 à LAFRANÇAISE, Rue Centrale. à BEAUGÉ, Place du Marché.
 ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :
 A CAHORS : CHAREBANK CAHORS A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS
 NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :
 à Cahors : 45 — à Paris : 343.28 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75
 326.66
 Localités du Département visitées périodiquement :
 Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montouq, Cazes-Mondenard
PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 ESCOMPTÉ ET RECOURS
 Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères
 Paiement de tous Coupons sans frais
 Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe
 AVANCES SUR TITRES
 Souscription sans Frais à toutes les Émissions
 DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES
 Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons
 Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

Grand Pharmacie de la Croix-Rouge
 La plus importante Pharmacie de toute la région
 LA MIEUX APPROVISIONNÉE
 LA MIEUX ORGANISÉE
 Vend LE MEILLEUR MARCHÉ
 Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe
 Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
 Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
 Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris
CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre
L'HUILE DE FOIE DE MORUE
 jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,
 Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :
PHOSPHIODE
 à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
 Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
 Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.
La PHOSPHIODE et le Corps médical
 ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris
 Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
 Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
 La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
 C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
 Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
 Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
 Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.
 Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.
 Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS
 Dépôt dans toutes les Pharmacies

IMPRIMERIES A. COUESLANT

ALENÇON (ORNE)
 (Ancienne Imprimerie GUY)

CAHORS (LOT)
 (Ancienne Imprimerie LAYTOU)

Adresse télégraphique :

COUESLANT-ALENÇON

Téléphone (Alençon) : N° 26

20 PRESSES

Installations à vapeur et à l'électricité

INSTALLATIONS SPÉCIALES POUR PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET GRANDS TIRAGES

Adresse télégraphique :

COUESLANT-CAHORS

Téléphone (Cahors) : N° 31

IMPRIMEUR :

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. Des Sociétés de Tempérance : Croix-Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. Du Club Cévenol. — Des Syndicats d'Initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc.

DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES :

De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — Des Lycées Fénelon, Molière, Victor-Hugo, Racine, etc.

DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Journaux illustrés, Périodiques, Brochures, Mémoires et Thèses

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABELS, ÉTIQUETTES, ENVELOPPES, TÊTES DE LETTRES, FACTURES, CARNETS, REGISTRES

Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

MANDATS, SOUCHES, LETTRES DE NAISSANCES, MARIAGES & DÉCÈS. — CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

PRIX MODÉRÉS

LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

ELLE PLEURA ET FUT DÉLIVRÉE DU DANGER

A peine avait-elle prononcé ces paroles que le panneau de chêne qui se trouvait derrière elle s'ouvrit, et elle se sentit soutenue par un bras délicat, un bras qu'elle sentit être celui d'une femme.

Il semblait que le ciel avait entendu sa prière, il semblait qu'un miracle s'était accompli en sa faveur. Un cri de joie et de surprise s'échappa de ses lèvres, mais il fut aussitôt étouffé par la douce main d'une femme qui vint s'appuyer sur sa bouche.

— Chut ! — murmura une voix basse, — pas un cri, pas un murmure.

Puis l'amie mystérieuse attira Violette en la portant à moitié par l'ou-

verture qui s'était pratiquée dans le mur.

La malheureuse enfant, si miraculeusement secourue, s'évanouit dans les bras de celle qui l'avait sauvée.

Mais elle ne resta pas longtemps privée de sa connaissance. Elle sentit l'impression d'une eau froide et parfumée qui venait frapper son front, une odeur puissante ranimait ses sens, et la brise du soir, soufflait sur elle par une fenêtre ouverte près de laquelle son amie inconnue l'avait placée.

Elle souleva ses paupières alourdies et chercha des yeux celle qui l'avait sauvée.

Elle ouvrit les yeux et vit un visage doux, malgré son expression chagrine, qui était sur elle. Un beau visage avec des traits fins et réguliers et animés par un tendre et gracieux sourire. Un visage encadré dans des bandeaux de cheveux argentés et sur lequel les traces des souffrances n'étaient que trop évidentes.

La personne à laquelle appartenait ce visage était grande et mince; elle paraissait peut-être un peu plus grande qu'elle ne l'était réellement à raison de ses vêtements qui étaient de soie noire d'une étoffe riche et coûteuse, mais dont la façon était d'une extrême simplicité.

Une petite bonnet de la plus belle dentelle couvrait ses cheveux argen-

tes.

— Oh ! madame ! — s'écria Violette, — vous ne m'abandonnez pas, vous ne me chasserez pas loin de vous ?

— Non, chère enfant, non pas avant de vous avoir rendue aux soins de vos amis — répondit la dame, — Pauvre fille, vous êtes encore toute tremblante.

— J'ai tant souffert, — murmura Violette d'une voix faible et tremblante ; — c'était comme un rêve horrible. Oh ! madame, il me semble que le ciel vous a suscitée pour répondre à ma prière. Comment êtes-vous venue ? Comment avez-vous pu savoir que j'avais besoin de votre secours ?

— Ma présence dans cette maison est réellement providentielle, — répondit la dame. — Je ne suis arrivée qu'hier au soir, à dix heures ; quelques heures seulement avant que vous ayez été amenée ici. Dieu merci, je suis arrivée à temps pour vous sauver et pour empêcher mon coupable fils de charger sa conscience d'une faute plus grande que celles qu'il a pu déjà commettre.

— Votre fils, madame ?

— Oui, ma pauvre enfant ; je suis la malheureuse mère du marquis de Roxleydale. Une lettre d'un vieil ami m'a informée des plus récentes folies de mon fils et m'a engagée for-

tement à faire une nouvelle tentative pour le retirer de la mauvaise voie dans laquelle il est engagé. J'ai déjà fait bien des efforts dans ce sens, et j'en étais arrivée à désespérer d'une réforme dans sa conduite. Mais mon ami m'écrivit que mon fils ne semble pas bien, et, il faut que je l'avoue, je suis encore assez faible pour l'aimer plus qu'il ne le mérite. J'ai quitté le comté d'York et je suis venue ici avec l'intention de passer l'automne dans cette maison, qui est à peu de distance de Londres, et d'où je puis me rendre auprès de mon fils aussi souvent que je puis en avoir l'envie. Je ne me doutais guère que j'allais arriver aussi à propos.

— Mais le marquis viendra me poursuivre jusqu'ici ?

— Non, il ignore ma présence dans cette maison. Il ne connaît pas le secret de ce panneau dont je me suis rappelé avoir entendu parler dans les premiers temps de mon mariage, lorsque je suis venue pour passer un été dans cette maison. Nancy Gibson, la vieille gouvernante, m'a informée de votre arrivée, et une fois prévenue il m'a été possible de veiller sur vous.

Vous êtes aussi en sûreté ici et dans le reste de cet appartement que si vous étiez à cent lieues de votre persécuteur.

La marquise la conduisit dans une pièce voisine, une belle chambre meu-

blée dans un style lourd et antique. Les volets étaient fermés, les épais rideaux étaient tirés, et deux grandes bougies de cire éclairaient une table sur laquelle le thé était dressé avec élégance.

— Venez, ma pauvre enfant, — s'écria lady Roxleydale, — une tasse de thé vous rendra vos forces ; asseyez-vous près de moi, et racontez-moi comment vous avez été amenée ici, la nuit dernière. Soyez sincère et ayez confiance en moi.

— Bien volontiers, chère madame. Mais croyez-le bien, les événements de la nuit dernière sont pour moi un aussi grand mystère qu'ils peuvent l'être pour vous.

Violette éprouvait un sentiment indicible de reconnaissance pour la bonne dame qui était venue à son secours. Elle raconta toute l'histoire de ses aventures, avec une candeur qui fit l'impression la plus favorable sur lady Roxleydale, que son éducation un peu étroite et ses antiques préjugés ne disposaient guère à une grande indulgence pour une figurante du Cirque.

La jeune fille aurait bien voulu quitter le Fossé cette nuit même, mais la douairière lui dit que ce voyage était impossible avant le lendemain matin, et qu'elle se proposait de la reconduire elle-même auprès de sa mère.

C'est ainsi que Violette dormit en paix cette nuit-là, sous la protection de sa nouvelle amie, se sentant presque heureuse à la pensée que, le lendemain matin, sa mère recevrait la lettre qu'elle lui avait adressée.

La pauvre fille ne se doutait guère combien cet espoir était trompeur. Roxleydale avait rencontré Godwin dans l'antichambre, au moment où il allait envoyer la lettre de Violette à la poste ; et le banquier, en voyant l'enveloppe dans ses mains, avait facilement deviné quel en était le contenu.

Il est à peu près inutile de dire que Godwin intervint pour que la lettre ne fût pas mise à la poste. Il avait lui-même un courrier à expédier, dit-il, et il veillerait à ce que la lettre de Violette fût mise à la poste avec les siennes.

Et prenant la missive des mains du marquis de Roxleydale, il annonça qu'il se chargeait d'envoyer la lettre de Violette avec les siennes.

Il prit la lettre de Violette, souhaita à la hâte le bonsoir au marquis et monta dans une voiture de louage qu'il avait envoyée chercher.

Le marquis n'était que trop heureux de retourner dans la chambre où il avait laissé sa belle prisonnière et où il s'attendait naturellement à la trouver.

(A suivre).